

Les décisions

- Projet de bilan du contrat quadriennal 1998-2001
- Budget 2001
- Subvention : VUC, amicale des personnels, association sportive
- Adhésion à l'association de médecine du travail de l'Avesnois
- Primes administratives et pédagogiques ; règle du cumul
- Eméritat P. Florent
- Désignation d'une personnalité extérieure au conseil de l'école doctorale
- Adhésion à la société ACOR pour les Imprévus
- Compléments de financement Ronzier II et parking Cambrai
- Demande de subvention FEDER pour les NTIC
- Approbation de compte-rendu du 30 novembre.

Compte-rendu du 30 novembre 2000

F. Morel signale une erreur de dactylographie à la fin du paragraphe « dotation enseignants » ; il faut lire « ce constat » et non pas « ce contrat ».

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Informations du président

- Désormais, sur chaque convocation au CA sera notée la liste des pièces jointes. Il appartiendra aux conseillers de vérifier qu'ils ont bien reçu toutes les pièces.
- Postes – La présidence a reçu le 13 décembre une information du ministère sur les créations de postes : un seul poste enseignant et 15 postes IATOSS (1 au titre de la résorption des emplois gagés, 2 BU et 12 postes qui se répartissent en 1 IGR, 3 IE, 1 technicien, 3 adjoints techniques, 1 SASU et 3 adjoints administratifs.

Bilan du contrat quadriennal 1998 – 2001

P. Level demande au conseillers de signaler leurs remarques sur le document de travail « projet de bilan », établi en grande partie par le bureau sous la présidence Angué. Quelques remarques ont déjà été envoyées au président et seront prises en compte pour la rédaction finale.

V. Morgand – p.64 – « le turn over » : tout n'est pas négatif ; le DESS d'économie solidaire qui est cité n'est pas véritablement juridique, alors que le DESS droit et fiscalité de l'immobilier qui n'y figure pas, doit être mentionné ; le DESS droit des affaires européennes et internationales est attractif : je souhaiterais la création en amont d'une maîtrise dans cette spécialité ».

X. Moreau : « Faire apparaître la diversité de l'offre de formations de l'IPAG des concours B aux grands concours ».

J.C. Herbin a fait parvenir ses remarques par écrit ; elles concernent le préambule (à propos du taux de boursiers et des étudiants issus de milieux défavorisés) ; vérifier « la plus forte décrie » : est-ce en pourcentage ou en absolu ? ; remplacer insertion professionnelle « acceptable » par « encourageante », souhaite néanmoins que ne soient pas oubliés les fondamentaux d'une faculté de lettres, arts et langues ; indiquer que nous avons mis en place un module culturel ouvert à tous.

S. Bassinet : pour la documentation, a constaté l'absence d'une petite phrase.... qu'il va proposer rapidement.

H. Horling fait remarquer que le bilan ne doit pas être un document destiné à donner une leçon à la FLLASH.

N. Malvache : Ajouter une phrase sur les retombées endogènes de la recherche sur les formations.

S. Hirshi (sur la politique culturelle) : mentionner p.39 que nous demandons une rationalisation des moyens et un élargissement des publics. Surtout, proposons un paragraphe sur l'urgence éthique à développer la culture parce que l'on s'adresse à une population d'origine sociale modeste.

P. Level signale qu'il va envoyer dès lundi, à la demande de F. Morel, les chapitres manquants puis propose que l'on fasse l'étude chapitre par chapitre afin de noter toutes les remarques.

F. Morel – p.6 – Tutorat d'accueil : à retravailler avec quelques chiffres sur l'évolution du tutorat ; p.14 : plan de formation « sans accompagnement » ; félicite le rédacteur du chapitre « formation continue ».

D.G. Thomas - Relations internationales : rectifier les effectifs des étudiants chinois (37 et pas 67). Il n'y a pas de partenariat avec l'université de Sichuan. 3 contrats avec 3 autres universités chinoises n'ont pas été retrouvés. Désaccord avec l'objectif de 100 à 150 étudiants chinois à accueillir chaque année, car un nombre important d'étudiants refusent de payer leurs droits d'inscription.

J.C. Herbin : indiquer que nous envoyons des lecteurs à l'étranger.

H. Gaudier a donné une liste de nombreuses remarques. Il propose également à la p.47 – dernières lignes : les très nombreuses visites en entreprise « doivent être prises en compte ».

J.Ph. Duboc : à propos des IATOSS (et non pas AITOSS) – p.54 – Indiquer les catégories des 16 départs en retraite prévus.

H. Gaudier et D. Donnez : ajouter le bâtiment ISTV2 (paragraphe patrimoine).

Le conseil approuve à l'unanimité, le :

- bilan du contrat quadriennal présenté, amendé des propositions présentées
- la procédure suivante pour les chapitres à venir : dès qu'ils seront rédigés, ils seront envoyés aux conseillers qui devront très rapidement indiquer leurs remarques avant l'envoi du bilan au ministère dans les jours à venir.

Le budget

Le budget initial de l'établissement est de 212,9 MF. Il est en augmentation de 7,80% par rapport au budget 2000.

Trois points contribuent à l'augmentation :

- L'augmentation des activités de la formation continue
- L'augmentation du budget initial de la recherche par inscription des versements Valutec
- L'inscription au budget initial des ressources grosse maintenance.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont de 140,2 MF et financent les dépenses d'équipement à hauteur de 11,5 MF. Elles ont évolué de 118,97 MF en 1999 à 128,9 MF en 2000. Le chapitre 78 reprend à hauteur de 6,3 MF la provision destinée à faire face à la maintenance.

Les recettes d'investissement sont de 72,7 MF. Elles financent par exemple la construction de l'ISTV3 et de la maison de l'étudiant.

Les dépenses de fonctionnement représentent 61% des dépenses totales (128,7 MF). Elles augmentent de 7,1 MF par rapport au budget initial 2000, soit un peu plus de 5% par rapport au prévisionnel 2000. La variation entre 1999 et 2000 a été identique.

Les dépenses d'investissement ont globalement augmenté de 8,3 MF, soit 11% par rapport au prévisionnel 2000.

Au cours du débat, N. Malvache demande le montant du budget consolidé (réponse : légèrement supérieur à 400 MF), J.M. Desrumaux s'étonne de ne pas retrouver des équilibres recettes-dépenses en formation continue et formation par apprentissage (réponse de M.P. Mairesse et H. Gaudier : c'est une analyse par destination ; les subventions arrivant globalement, les composantes n'ont pas forcément réalisé la répartition), B. Thierry s'interroge sur l'engagement de la nouvelle équipe de direction pour résoudre les problèmes financiers du GIP céramiques fines techniques. (Réponse de P. Level : tout sera mis en œuvre pour bien comprendre le problème et le résoudre) et C. Delebarre indique que le budget initial de la recherche, s'il paraît marginal, sera plus important en fin d'année.

Ce projet de budget initial est approuvé.

Subvention aux associations

Le VUC sollicite 130.000 F, l'amicale du personnel 30.000 F et l'association sportive 65.000F. La commission des finances n'a pas adopté les demandes qui avaient reçu un avis favorable du bureau et du bureau élargi à hauteur respectivement de 110.000 F, 25.000 F et 55.000 F.

M.P. Mairesse indique que la commission des finances a estimé que le montant demandé par le VUC était excessif, car il accueille essentiellement des membres et des usagers « extérieurs » à l'université, et que l'amicale des personnels, par contre, devrait être mieux subventionnée.

M. Delhaise rappelle qu'une partie des bénéfices provenant du réseau de distribution de boissons et de restauration rapide, installé dans 25 bâtiments de l'université, est reversée à l'amicale (soit 157.000 F), ce qui correspond à une réelle subvention.

J.Ph. Duboc estime que les tarifs du VUC sont trop élevés pour les personnels IATOSS.

M. Défossez met en garde le conseil sur les conséquences de la décision qu'il pourrait prendre et souhaite que le VUC obtienne une part de la subvention sollicitée pour qu'il puisse commencer ses activités de début d'année budgétaire.

C. Delebarre attire l'attention des conseillers sur le danger qui consisterait à mettre les associations en opposition, alors que leur dynamisme anime le campus.

S. Hirschi propose que l'on subordonne la subvention à un effort tarifaire en direction des IATOSS.

P. Level et J.P. Bricout préfèrent que l'on dote le service d'action sociale qui aiderait les IATOSS.

Il est alors proposé au conseil d'attribuer dans un 1er temps, 25.000 F à l'amicale des personnels, 55.000 F à l'association sportive et 55.000 F au VUC.

P. Level invite les associations concernées à mettre en place une discussion constructive pour résoudre à terme les difficultés observées aujourd'hui.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité, moins 1 abstention.

Médecine du travail : salariés du site de Maubeuge

C. Azéma informe que, lors de la réunion du comité d'hygiène et sécurité du 4 octobre dernier, il a été adopté le principe de l'adhésion de l'UVHC au comité pour le développement de la médecine du travail dans l'arrondissement d'Avesnes. Il a pour objet le suivi, au titre de la médecine de prévention, des personnels exposés à des risques particuliers (chimie, rayons X,...) travaillant sur le site de Maubeuge.

Le coût de l'adhésion à l'association de médecine du travail de l'Avesnois sera de 9.277 F TTC (+ examens complémentaires éventuels) pour la 1ère année et de 5.976 F TTC (+ examens complémentaires) pour les années suivantes.

Une autorisation d'utiliser leur véhicule personnel sera délivrée à leur demande aux personnels concernés pour se rendre au lieu des consultations (5 Km). Les frais de déplacement seront pris en charge sur le budget Médecine du travail.

A noter que le budget de la médecine du travail pour l'université devrait être de 80.000 F par an à partir de 2001.

Le conseil donne un avis favorable, à l'unanimité, pour que l'université adhère à l'association de médecine du travail de l'arrondissement d'Avesnes.

Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques

A l'unanimité, le conseil approuve :

- la règle de cumul des primes : (encadrement doctoral, charges administratives, responsabilités pédagogiques) ; elles sont 2 à 2 incompatibles.
- la proposition de règles internes : des primes de responsabilités pédagogiques peuvent être cumulées à condition que :
 - les fonctions correspondantes soient totalement indépendantes (exemple : un responsable de filière, également responsable d'une année de cette filière ne peut pas cumuler les primes)
 - le total ne dépasse pas le maximum réglementaire

Il est rappelé que le cumul de primes de charges administratives et de primes de responsabilités pédagogiques est réglementairement impossible.

- les fonctions ouvrant droit à une prime de charges administratives et leur taux maximum
- les fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilité pédagogiques en 2000/2001 et leur taux maximum

Financements de construction

L'opération Ronzier II concerne la 2ème aile de cette ancienne caserne qui abrite actuellement un restaurant et une bibliothèque universitaires. Le maître d'ouvrage est la mairie de Valenciennes. Le montage financier a été bouclé il y a 5 ans. En 1999, pour faire face à l'augmentation des coûts de la construction, l'université s'était trouvée dans l'obligation d'ajouter 300.000 F (prélevé sur ses ressources propres) au financement initial. L'appel d'offre s'est tout de même révélé infructueux. Il est proposé d'abonder le projet à hauteur de 500.000 F pour permettre le démarrage des opérations.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité. (A noter que la demande de l'IUFM - disposer d'une salle informatique qu'il équiperait lui-même et partagerait avec l'université - sera étudiée ultérieurement).

Répondant à une sollicitation de la communauté d'agglomération de Cambrai, l'université propose de cofinancer à hauteur de 250.000 F la réalisation d'un parking d'environ 180 places entre le bâtiment IUT-OGP et le bâtiment principal du centre universitaire. Outre qu'il contribuera à intégrer le bâtiment IUT au site, ce parking permettra également de répondre de façon satisfaisante au problème de confinement des sols pollués.

Le conseil approuve ce financement, à l'unanimité, moins une voix contre.

Eméritat

A l'unanimité, le conseil décide de prolonger l'éméritat de Pierre Florent pour qu'il puisse diriger des séminaires, des thèses et participer à des jurys de thèse ou d'habilitation, comme le spécifie l'article 58 relatif à l'éméritat.

FEDER

Développement des services à l'étudiant : A. Mayeur présente la demande de subvention à l'Union européenne (FEDER – objectif 1) pour le développement de nouveaux modes de communication pour les services à l'étudiant, dans le cadre de la société de l'information – NTIC – Axe 1, mesure 6 du FEDER.

Le projet prévoit des équipements : bornes interactives multimédia, salles multimédia, serveur de diffusion,... pour un montant de 3 millions de F : 1,5 MF sur fonds propres et 1,5 MF de subvention par le FEDER.

Cette demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

Droits d'inscriptions au DU français, langue étrangère (FLE)

Ph. Useille présente le DU FLE qui a pour objectif de développer et faciliter l'accueil des étudiants étrangers non francophones dans les différentes filières de l'université (accueil spécifique, formation intensive de 600 H, intégration sociale,...), et leur garantir la réussite.

L'an dernier, 17 étudiants se sont inscrits et ont acquitté chacun un droit d'inscription de 3.000 euros. Un solde positif de l'ordre de 107.000 F a été dégagé. Ce solde permettrait de financer 7 bourses de 1.000 euros chacune.

J.M. Desrumaux fait remarquer que la proposition est faite sur la base d'une estimation des coûts peu réaliste. Il souhaite que ceux-ci soient révisés avant de pouvoir juger de l'opportunité de la mesure proposée.

MM. Défossez et Delhaise estiment que l'université doit soutenir cette action et H. Gaudier propose que l'on parle de réduction des coûts des droits d'inscription (et non pas de « bourse »).

D.G. Thomas précise que le rôle du service des relations internationales est de négocier et de gérer des contrats européens et internationaux, mais en aucun cas de faire de la pédagogie. Il se dit surpris d'avoir découvert un diplôme au service des RI et estime que cette formation devrait être rattachée au département lettres modernes de la faculté de lettres.

J.C. Herbin approuve cette proposition sur son principe.

Ph. Useille demande que l'université détermine le montant des droits d'inscription pour qu'il puisse répondre aux nombreuses demandes qu'il a reçues et qu'il va recevoir. Le président Level lui conseille d'y travailler avec Ph. Dupont des services financiers.

Questions diverses

➤ **Ecole doctorale**

A l'unanimité, le conseil approuve la proposition de N. Malvache, directeur de l'école doctorale, de nommer M. Lebrun, directeur de l'usine LME, au collège des personnalités extérieures du conseil de l'école doctorale.

➤ **Imprévus**

Le montant de la location de certains matériels utilisés pour la journée dite des Imprévus est de l'ordre de 32.000 F. L'adhésion à la société ACOR permettrait d'obtenir un prêt gratuit de ces matériels (avec une assurance de 2.500 F).

Le conseil autorise, à l'unanimité, le président à signer la convention d'adhésion avec la société ACOR.

➤ **Motion de l'IPAG**

P. Level lit la motion approuvée par le conseil de l'IPAG du 13 décembre, dans laquelle cet institut demande de lui attribuer le seul poste qui serait créé, ou à défaut d'obtenir la création d'un poste supplémentaire.

F. Morel propose au conseil d'adopter également une motion portant sur le peu de moyens enseignants octroyés pour 2001.

A l'unanimité, le conseil approuve le principe d'une protestation forte (à préparer par F. Morel et X. Moreau) sur le peu de moyens attribués à l'université. La motion de l'IPAG sera également transmise.

Un conseil d'administration restreint aura lieu le 19 janvier 2001 à 16H30 (recrutement des enseignants du second degré).

Un conseil d'administration plénier est fixé au 15 février.

Étaient présents :

Personnalités extérieures :	Mlle Gouguec
Collège A :	MM. Bricout, Défossez, Desmulliers, Gaudier, Gazalet, Horling, Level, Malvache, Thierry, Thomas
Collège B :	Mme Ravez, MM. Delhaise, Donsez, Morel, Pommeray
Collège IATOSS :	Mmes Decneut, Druart, MM. Balenghien, Bury, Duboc
Collège des usagers :	MM. Bourleau, Couque, Delplace
Membres de Droit :	M. Darras, secrétaire général
Membres Invités :	Mmes Mairesse, Morgand, MM. Bassinet, Dechy, Delebarre, Despres, Etienne, Herbin, Hirschi, Kabila, Moreau, Nongaillard, Ourak, Ravalard, Willaeys
Ont donné pouvoir :	MM. Boucher et Legendre à Melle Gouguec Mme Caouder à M. Pommeray M. Sallez à M. Donsez Mme Levin et M. Del Campo à M. Morel
Excusés :	Mme Adam et M. Vanceulebroeck

